



L'objectif « zéro pesticide » et les collectivités d'Île-de-France

Résumé

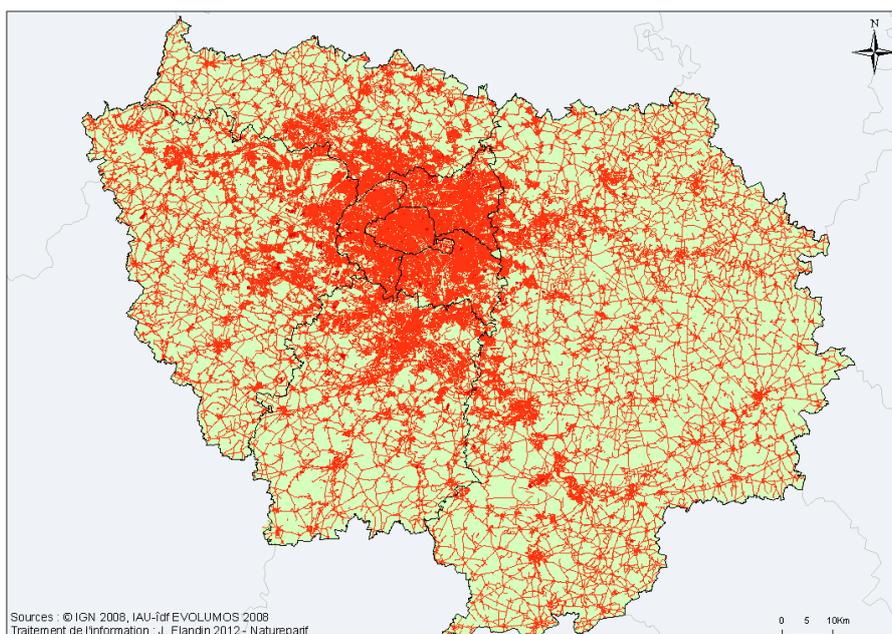
L'arrêté du 27 juin 2011 prévoit l'interdiction d'utilisation de certains produits pesticides dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables. Si le recours aux pesticides est majoritairement le fait de l'agriculture intensive ou de la gestion des infrastructures de transports, les collectivités utilisent également ces produits dans la gestion de leurs espaces en zone non agricole. Or, lorsque ces substances sont employées en milieu urbain, fortement imperméabilisé, elles sont massivement entraînées par la pluie vers les rivières et altèrent la ressource en eau potable. Elles provoquent inévitablement de profondes modifications de l'environnement. Dans le dernier état de santé de la biodiversité francilienne ([2011 : Biodiversité en Île de France - Etat de santé et résilience](#), Natureparif), Natureparif a démontré qu'effectifs et diversité de papillons et d'escargots baissent quand il y a usage de pesticides.

En arrêtant l'usage des pesticides sur les espaces dont elles ont la charge, les collectivités agissent à double titre en faveur de la biodiversité. D'une part, elles diminuent leur impact sur le milieu, et, par leur exemplarité, elles jouent un rôle de prescripteur, de relais en direction de leurs administrés particuliers ou entreprises. Si dans les espaces verts et le fleurissement, l'usage des pesticides diminue (respectivement 71% et 79% des collectivités renseignées n'utilisent plus de pesticides sur ces espaces), il reste encore majoritaire sur les terrains de sport, la voirie et les cimetières, pour lesquels plus de la moitié des collectivités enquêtées les utilisent (respectivement 50 %, 53 % et 68 %).

Contexte

21 % du territoire francilien est urbanisé soit une superficie de 2 521 km². Les espaces urbains ouverts, non construits (voirie, jardins, parcs, terrains de sport...) représentent 634 km², soit 25 % de l'urbain et 5 % de l'ensemble du territoire francilien, selon les analyses réalisées par l'IAU-îdf. La surface des zones urbaines augmente de 20 % entre 1982 et 2008 (source EVOLUMOS 2008, IAU-îdf). Les seuls parcs et jardins, terrains de sport, golfs et cimetières représentent 50 % de cette augmentation (voir histogramme ci-après). Ces trois types d'espaces représentent à eux seuls 311 km² soit près de 3 % du territoire auxquels s'ajoutent

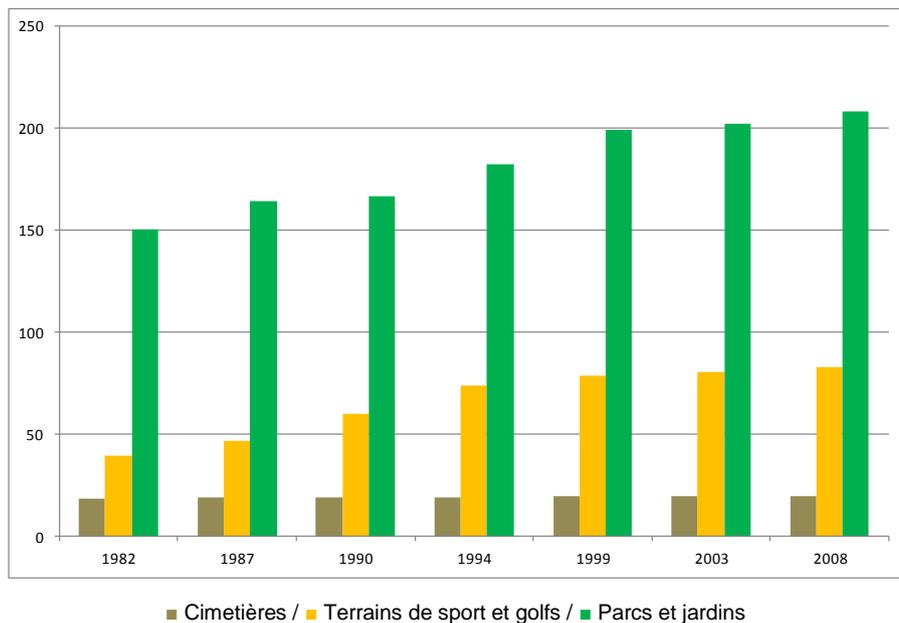
Surface des espaces urbains ouverts non-construits et des voiries en Île-de-France



■ Voirie, cimetières, terrains de sport, golfs, parcs et jardins / ■ Autres espaces

plus de 37 000 km de voirie (routes communales, intercommunales et départementales / voir carte ci-dessus).

Evolution de la surface (en km²) par type d'espace entre 1982 et 2008



■ Cimetière / ■ Terrains de sport et golfs / ■ Parcs et jardins
 Source : © IAU-îdf EVOLUMOS 2008. Traitement de l'information : J. Flandin 2012

Les collectivités ont donc vu la surface de leurs espaces à entretenir augmenter et, par conséquent, ont du adapter les moyens humains, techniques et financiers alloués à la gestion de ces espaces. D'après les nombreux témoignages de directeurs et d'agents des collectivités, l'usage des pesticides a été souvent choisi initialement comme solution technique pour répondre à cette charge croissante. Mais au cours des deux dernières décennies, les dangers pour la santé humaine, la pollution de la ressource en eau et la destruction de la flore et de la faune, sont apparus

comme autant de conséquences de cet usage massif de pesticides au cœur des villes.

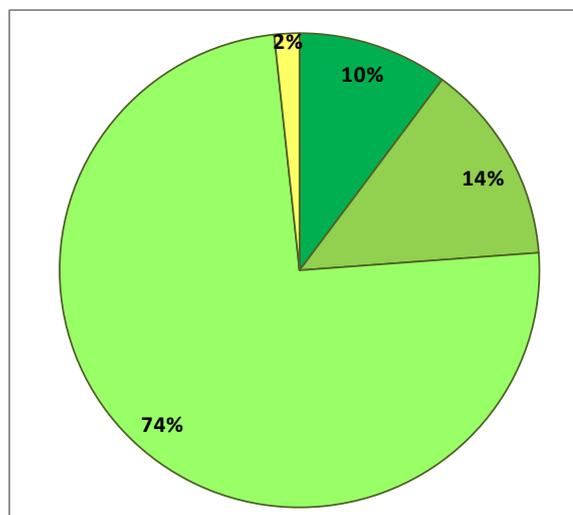
Cette prise de conscience émerge plus particulièrement depuis quelques années à travers des initiatives de structures telles que l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) ou le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), qui organisent des rencontres de partages d'expériences comme le colloque « [LES VILLES NATURES, VERS LE ZÉRO PESTICIDE](#) » à Versailles en 2010 qui a réuni de nombreuses collectivités.

La cartographie de l'« objectif zéro pesticide » en Île-de-France permet de connaître l'état des pratiques des collectivités franciliennes sur les espaces dont elles ont la gestion (directe ou indirecte). Cette initiative valorise ainsi celles qui se sont affranchies de pratiques très impactantes pour passer au « zéro pesticide ». Elle a valeur d'exemple et incite les autres collectivités à adopter cette démarche. Elle permettra aussi d'en mesurer l'évolution dans le temps.

Résultats

Au 8 février 2012, sur les 1397 collectivités que compte la région Île-de-France, près de la moitié des 1281 communes, Paris incluse, sont renseignées (44 %), 16 intercommunalités (15 %) et 6 départements sur 7. La quasi-totalité des collectivités (98,3 %) ayant répondu à l'enquête déclarent être engagées dans une réduction de l'usage des pesticides. Ce dernier chiffre reflète la très forte participation à l'enquête des collectivités déjà sensibilisées. Parmi les collectivités renseignées, 10 % sont particulièrement exemplaires et appliquent la règle du « zéro pesticide » sur l'ensemble des espaces dont elles ont la gestion. 14 % n'utilisent de pesticides plus que sur les espaces à contraintes (terrains de sport, golfs, cimetières / diagramme ci-contre) soumis à l'usage de pesticides.

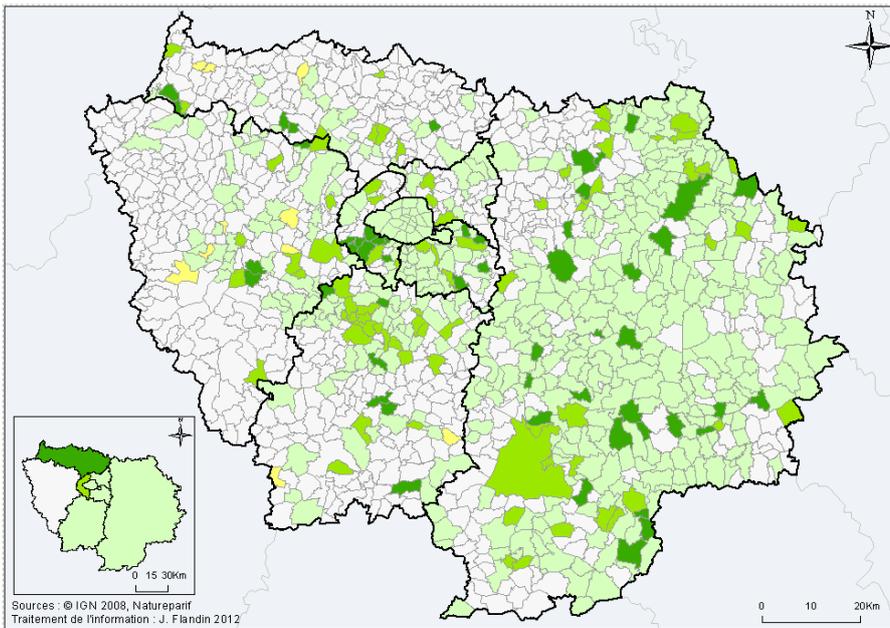
Répartition des collectivités renseignées par catégorie d'usage



■ Zéro pesticide / ■ Zéro pesticide sauf espaces à contraintes / ■ Réduction engagée / ■ Usage habituel

Source : © NATUREPARIF 2012. Traitement de l'information : J. Flandin 2012

Niveau d'usage des pesticides des communes et départements franciliens



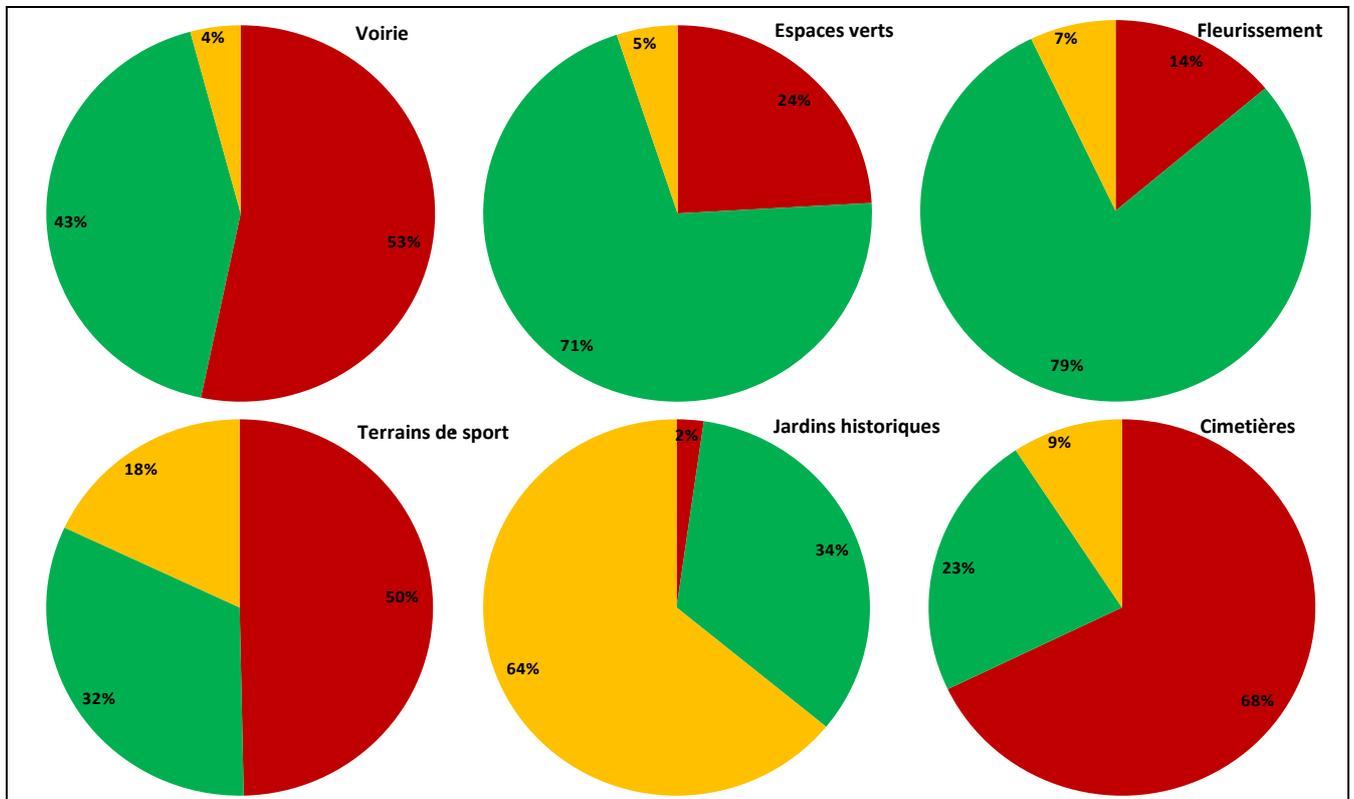
■ Zéro pesticide / ■ Zéro pesticide sauf espaces à contraintes / ■ Réduction engagée
 ■ Usage habituel / □ Non renseignée

Les 7 départements renseignés se sont engagés dans une démarche de réduction des pesticides mais seul le Val d'Oise a banni tout usage de pesticides sur les espaces dont il a la charge. Le nombre d'intercommunalités renseignées reste faible et il n'est, par conséquent, pas pertinent de présenter la carte dans son état actuel.

Il est notable de constater que 80 % des collectivités engagées dans une démarche de réduction, ont été accompagnées (exemples de structure accompagnant les collectivités : Aquil'Brie, Plante & Cité, SEDIF, SIVOA, SIAVHY...).

Les principaux dispositifs engagés pour atteindre les objectifs de réduction concernent la formation des agents en charge de l'épandage et du stockage, les contrôles des dosages et du respect de la réglementation et la mise en place d'un plan de désherbage visant à réduire la quantité de produits utilisés (respectivement 36 %, 25 % et 19 % des collectivités renseignées).

Proportion de collectivités utilisant des pesticides ou non par type d'espace



■ Non concernée par la gestion de ce type d'espace ; ■ Utilise des pesticides sur ce type d'espace ; ■ N'utilise pas de pesticide sur ce type d'espace

Voirie, 336 données / Espaces verts, 336 données / Fleurissement, 310 données / Terrains de sport, 300 données
 Jardins historiques, 267 données / Cimetières, 314 données

Source : © NATUREPARIF 2012. Traitement de l'information : J. Flandin 2012

La réduction de l'usage des pesticides sur les espaces dont les collectivités ont la charge n'est pas du même ordre partout. Les espaces verts et le fleurissement sont, avec respectivement 24 % et 14 % des collectivités renseignées, les espaces pour lesquels l'usage des pesticides est le moins important.

Les terrains de sports et les cimetières, identifiés comme espaces à contraintes, sont entretenus par plus de la moitié des collectivités en utilisant des produits chimiques (respectivement 50 % et 68 % des collectivités renseignées).

La voirie fait partie des espaces pour lesquels l'usage des pesticides est encore courant pour 53 % des collectivités sondées. A l'inverse, dans les parcs et jardins historiques, qui ne concernent qu'un tiers des collectivités, l'usage des produits phytosanitaires reste extrêmement marginal (2 % des collectivités concernées).

Conclusion

Au regard du contexte francilien, l'usage parfois intensif des pesticides, faisant abstraction des dangers pour la nature et la santé humaine, peut être lié à une augmentation des surfaces à gérer par les collectivités depuis la fin du XX^e siècle. Même si plus de la moitié des collectivités n'ont pas encore participé à ce recensement des pratiques (pour le niveau communal et intercommunal au moins), les réponses obtenues à ce jour montrent l'intérêt grandissant de la question de l'arrêt de l'usage des pesticides et de la mise en place de pratiques alternatives. La prise de conscience semble donc être réelle mais l'analyse détaillée montre que les efforts pour une suppression de ces produits dans les pratiques de gestion de certains espaces restent difficiles à accomplir.

Ainsi, si pour les espaces verts et le fleurissement, l'arrêt de l'usage des pesticides est largement majoritaire, la voirie, les terrains de sports et les cimetières présentent encore des contraintes d'usages qui freinent les démarches de réduction. Néanmoins, certaines collectivités ont fait ce pas et leur valeur d'exemplarité et les expériences recueillies sont d'une part la démonstration de la faisabilité et d'autre part un encouragement pour les autres collectivités. Enfin, le rôle crucial des acteurs locaux que sont les syndicats de rivière, de gestion de l'eau ou les conseils généraux pour accompagner et donner des solutions aux collectivités est clairement ressorti de cette enquête.

Des dispositifs de financement, pour aider les collectivités dans leur démarche de réduction à travers la formation ou l'achat de matériel, sont proposés notamment par l'AESN ([Agence de l'Eau Seine-Normandie](#)) et le Conseil régional d'Île-de-France.

Enfin, chacun, citoyen ou association de protection de l'environnement, est invité à solliciter les collectivités n'ayant pas encore répondu au questionnaire en ligne, afin de pouvoir disposer d'une information complète et transparente.

Méthodes et sources

Cet indicateur est construit à l'échelle de l'Île-de-France. Une phase d'identification et de collecte des données déjà disponibles auprès de porteurs de projets de réduction de l'usage des produits phytosanitaires a été engagée dans un premier temps. Dans un second temps, les données concernant l'usage des pesticides par les collectivités ont été obtenues à partir d'un questionnaire diffusé à l'ensemble des collectivités franciliennes (communes, intercommunalités et départements) et disponible sur le site de Natureparif à travers une interface de saisie en ligne. Les analyses de l'évolution de l'occupation du sol ont été réalisées à partir des données EVOLUMOS 2008 sur les postes 16 (Parcs ou jardins), 21 (Terrains de sports en plein air), 25 (Golfs), 65 (Cimetières). Les données de voirie utilisées sont celles de la BD TOPO®.

Sites internet :

<http://www.natureparif.fr/fr/agir/acteurs-bio>

<http://www.iaurif.org/>

<http://www.ign.fr/>